

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Restauration de
morphologie fluviale de
la Dore à PONT DE DORE

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le jeudi 14 septembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Farida LAID à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

RESTAURATION DE MORPHOLOGIE FLUVIALE DE LA DORE A PONT DE DORE

- **Vu** Le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à la réalisation de l'opération de « Restauration de morphologie fluviale de la Dore site de l'ancien Plan d'eau des peupliers à Pont-de-Dore » (projet délibéré par les élus de la formation Grand Cycle de l'Eau sur la base du dimensionnement retenu par le comité de suivi de son élaboration réuni le 03 février) ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de détruire le seuil de l'ancien Plan d'eau des peupliers (ouvrage en béton dans la Dore, codé comme obstacle à la continuité écologique : Dore08bis) ;
- **Considérant** que pour mener à bien ce projet, la Commune de Thiers doit reconnaître par écrit, en tant que propriétaire de l'ouvrage :
 - La cessation définitive d'activités du Plan d'eau des peupliers ;
 - L'autorisation au syndicat mixte du Parc Livradois-Forez à réaliser les travaux de remise en état du site ;
- **Considérant** que la Commune de Thiers, l'un des deux usagers potentiels de l'ouvrage identifié par la Police de l'eau, le second étant la Commune de Peschadoires, doit également reconnaître par écrit:
 - Que l'ouvrage n'a plus d'usage actuel ;
 - Que l'ouvrage n'a pas d'usage potentiel ;

Entre le Parc du Livradois Forez et la Commune de Thiers, il a aussi été convenu qu'il sera nécessaire d'établir une convention pour l'utilisation de différents espaces appartenant à la Ville de Thiers (les voiries d'accès, l'utilisation d'une partie des berges du plan d'eau du Chambon, la plateforme de dépôt de matériaux notamment).

Cette convention serait élaborée dans un second temps quand seront précisées les modalités de chantier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les modifications à effectuer pour la restauration morphologique fluviale de la Dore site de l'ancien Plan d'eau des peupliers à Pont-de-Dore ;
- **Approuve** la mise en place d'une convention dans un second temps qui précisera les modalités des travaux ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER